

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2022

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 311

présenté par
Mme Yadan

à l'amendement n° 22 de M. Juvin

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en contact avec le »

les mots :

« au contact du »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.